



Factsheet

FORMATION DES APPRENTI-E-S : QUEL INTÉRÊT POUR LES ENTREPRISES ?

Pour la plupart des entreprises formatrices en Suisse les bénéfices dépassent les coûts déjà au cours de l'apprentissage. Ce constat est valable aussi bien dans le cas d'apprentissages sanctionnés par un certificat fédéral de capacité (CFC) à la fin de la formation que dans celui des apprentissages conduisant à une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP). C'est ce que révèle la dernière étude effectuée par l'Observatoire suisse de la formation professionnelle OBS IFFP sur mandat du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI.

La formation professionnelle initiale repose sur l'implication des entreprises dans la formation de jeunes gens – et d'adultes aussi – par le biais d'un apprentissage. Pour garantir cette implication, il importe du point de vue des entreprises que l'activité de formation soit rentable. Or la quatrième étude sur les coûts et les bénéfices de la formation professionnelle initiale révèle que dans l'ensemble, la formation des apprentis est un engagement profitable pour les entreprises. Déduction faite des coûts, le bénéfice (bénéfice net) s'élevait, toutes professions confondues, à un peu plus de 3000 francs en moyenne par année et contrat d'apprentissage pour l'année de formation 2016/17.

Pour un contrat d'apprentissage, le bénéfice net des formations AFP de deux ans et des formations CFC de trois ans a dépassé en moyenne 10 000 francs. Les formations CFC d'une durée de quatre ans donnent lieu en moyenne à un bénéfice net supérieur à 8000 francs. Pour les apprentissages AFP, c'est la première fois depuis la toute première enquête menée pour l'année d'apprentissage 2008/09 que les entreprises formatrices enregistrent un bénéfice net supérieur à 10 000 francs. En ce qui concerne les formations professionnelles initiales de trois et quatre ans, les principaux résultats des études précédentes se confirment. Dans l'ensemble, 63 % des entreprises affichent un bénéfice net, tandis que pour 37 % d'entre elles, les coûts l'emportent à la fin de la période d'apprentissage.

Les entreprises peuvent accroître leur bénéfice dès lors qu'elles continuent à employer les personnes formées après leur apprentissage. Elles épargnent ainsi en moyenne 10 700 francs par contrat d'apprentissage en frais liés au recrutement et à la mise au courant de nouveaux collaborateurs. Ces résultats concordent avec les évaluations des entreprises elles-mêmes sur leur propre satisfaction à l'égard de l'apprentissage : 78 % des entreprises se sont déclarées « plutôt satisfaites » ou « très satisfaites » du rapport coût-bénéfice de leurs propres formations en apprentissage.

Pertinence des prescriptions sur la formation pour le rapport coût-bénéfice

Le cadre de l'apprentissage en entreprise repose sur des lois et des ordonnances. Les bases légales influencent par exemple le temps passé par les apprentis dans l'entreprise. Pour chaque formation professionnelle initiale, une ordonnance spécifique et un plan de formation correspondant sont édictés. Les tâches et les compétences opérationnelles à



maîtriser, essentiellement grâce à l'apprentissage au sein des entreprises formatrices, y sont décrites. Ces dispositions sont d'une grande importance pour le rapport coût-bénéfice. Pour la première fois, les entreprises ont été invitées à donner une évaluation des bases légales. Deux tiers d'entre elles ont indiqué que les ordonnances et les plans de formation répondent de manière adéquate à leurs exigences. 83 % des contenus de formation fixés dans le plan de formation sont pertinents pour leur propre entreprise. 12 % des entreprises seulement transmettent en sus des compétences ne figurant pas dans le plan de formation.

Informations détaillées

Des informations détaillées sur les 33 professions les plus souvent enseignées ainsi que le rapport final peuvent être consultés gratuitement sur les sites Internet ci-dessous :

www.ehb.swiss/obs/couts-benefices-formation-professionnelle-2019

www.iffp.swiss/evaluations-par-profession

Par ailleurs, le magazine La Vie économique a publié un article donnant une vue d'ensemble des principaux résultats de l'étude :

<https://dievolkswirtschaft.ch/fr/2019/11/gehret-schweri-12-2019fr/>

Coordonnées

Prof. Dr. Jürg Schweri

Coresponsable de l'axe prioritaire de recherche «Pilotage de la formation professionnelle»
Recherche et développement, OBS IFFP

Juerg.Schweri@ehb.swiss

**Eidgenössisches Hochschulinstitut für
Berufsbildung EHB**

Alexander Gehret

Chargé de projet

Recherche et développement, OBS IFFP

Alexander.Gehret@ehb.swiss

**Eidgenössisches Hochschulinstitut für
Berufsbildung EHB**